**Zeitschrift:** Générations : aînés
**Herausgeber:** Société coopérative générations
**Band:** 30 (2000)
**Heft:** 9

**Rubrik:** Info Seniors : les poursuites à la retraite

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Les poursuites à la retraite

N'hésitez pas à demander à Info Seniors des détails sur vos droits en matière d'AVS et dans d'autres domaines juridiques!

**«Lors de notre retraite, mon épouse a continué d'exercer un travail à temps partiel. Elle a dû l'arrêter récemment. Privés de ce revenu salarial, nous n'arrivons plus à faire face à nos dépenses et des créanciers nous menacent de poursuites. Que faire?»**

*M. V., Lausanne*

**Réponse:** Votre question soulève un problème important, vécu par de nombreux jeunes retraités, et bien souvent passé sous silence: la transition de la vie professionnelle à la retraite peut mettre à mal les finances du ménage, car les revenus procurés par les rentes de retraite sont généralement moindres que ceux procurés par l'exercice d'une activité salariée. Il n'est pas toujours possible de revoir rapidement son budget à la baisse, car des dépenses à long terme peuvent être engagées (leasing, bail, assurances, etc.).

A priori, nous pourrions penser que vos revenus de Fr. 5000.– par mois devraient vous permettre de composer un budget équilibré. Signalons à cet égard que le montant du minimum vital applicable à votre situation, toutes dépenses comprises, est de l'ordre de Fr. 3700.– par mois.

En premier lieu, nous vous conseillons d'établir un budget détaillé de vos dépenses actuelles. Ceci vous permettra d'identifier les charges qui peuvent être révisées rapidement à la baisse et celles qui font l'objet d'engagements durables. Ensuite, il conviendra que vous composiez un nouveau budget de telle façon que vos dépenses ne dépassent pas vos revenus réels, tout en prévoyant un montant dévolu au remboursement progressif des frais arriérés. Vous pourrez alors négocier des plans de paiements auprès de vos créanciers.

Face à l'endettement, beaucoup de personnes craignent de ne pouvoir échapper aux poursuites. Or, il existe différents moyens de redevenir maître de sa situation financière. La formule des paiements fractionnés, le rachat global des dettes pour un montant négocié ou, dans les situations extrêmes, la faillite personnelle sont autant de solutions à étudier. Le recours à une personne qualifiée peut être bienvenu. Mais méfiance, les petites annonces des journaux pullulent de propositions de pseudo-spécialistes incompétents ou trompeurs. N'oubliez pas qu'en matière de désendettement, les miracles n'existent pas! Nous recommandons aux futurs retraités de se renseigner suffisamment tôt sur leurs revenus à la retraite auprès de leur caisse de compensation AVS et de leur caisse de retraite professionnelle.

Info Seniors tient à votre disposition une brochure intitulée «Faire face à l'endettement» qui décrit diverses possibilités de retrouver un équilibre financier. Vous pouvez également demander conseil auprès des consultations sociales de Pro Senectute ou des Centres sociaux protestants.

**INFO SENIORS**

**Tél. 021/641 70 70**
**De 8 h 30 à 12 heures**

Egalement «Générations»,
case postale 2633, 1002 Lausanne,
tél. 021/321 14 21.

Robi & Fanny

PAR PÉCUB